



# AVIS PUBLIC

## SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté la résolution numéro 2019-12-166 fixant le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ainsi, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 seront tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 13 janvier

Lundi 3 février

Lundi 2 mars

Lundi 6 avril

Lundi 4 mai

Lundi 1<sup>er</sup> juin

Lundi 6 juillet

Lundi 3 août

Mardi 8 septembre

Lundi 5 octobre

Lundi 2 novembre

Lundi 7 décembre

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 3 décembre 2019.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier